

COMMUNE DE DOUVAIN
Place de l'Hôtel-de-Ville
74140 DOUVAIN
Tél. 04.50.94.00.37

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 octobre 2021

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 21
Excusés ayant donné pouvoir : 8

Votants : 29

Le onze octobre deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 5 octobre 2021. Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché 5 octobre 2021.

Présents : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, M. LEHMANN Patrick, M. RIGOLI Claude - Adjoints, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, Mme DELBAYS-ATGE Emilie, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, M. MAINHAGU Marc, Mme SMADJA Karine, Mme TUPIN-BRON Anne-Marie, M. VESIN Marc, M. BARRAS Olivier, M. LAPRAZ Arnaud, M. MAILLET Laurent, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Mme LE REUN Karine (pouvoir à Mme CHUINARD Claire), M. SONDAG Patrice (pouvoir à Mme BUREAU Marine), Mme FRANÇAIS Chloé (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle Lucette), M. COLMARD Philippe (pouvoir à M. VESIN Marc), Mme GACHET Audrey (pouvoir à M. BARRAS Olivier), Mme LAMAISON Josiane (pouvoir à M. MAILLET Laurent), Mme PES Catherine (pouvoir à M. SECHAUD Jean-François), M. LECLERCQ Patrick (pouvoir donné à M. ROBERT Stéphane)

Secrétaire de séance : Mme BUREAU Marine

Désignation du secrétaire de séance :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme BUREAU Marine est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle déclare accepter.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 septembre 2021 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 6 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Affaires Générales

1. Rapport d'activités 2020 de Thonon Agglomération

Le Conseil, à l'unanimité

- PREND ACTE du rapport d'activités 2020 de Thonon Agglomération.

2. Approbation du choix d'implantation du futur lycée à Douvaine

Le Conseil, à l'unanimité

CONFIRME l'intérêt général du projet de construction d'un lycée à Douvaine.

EMET un avis favorable à la construction du futur lycée sur le quartier du Maise au sud du centre-ville.

AUTORISE le Maire ou son représentant à mettre en œuvre toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Ressources Humaines

3. Création d'un emploi (dans le cadre d'un avancement de grade - promotion interne) - Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux - Pôle Citoyen - Education Jeunesse - Ecole élémentaire

Le Conseil, à l'unanimité

DECIDE

- La création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 31.5/35^{ème} d'Agent de maîtrise territorial à compter du 1^{er} novembre 2021,
- La suppression à la même date d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 31.5/35^{ème} d'Adjoint technique territorial Principal de 2^{ème} classe,

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

4. Augmentation temps de travail emploi d'adjoint technique territorial - Pôle Citoyen - Education Jeunesse - Ecole élémentaire

Le Conseil, à l'unanimité

DECIDE

- L'augmentation de temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial de 19/35^{ème} à 23.72/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2021,

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

5. Création d'un emploi (dans le cadre d'un avancement de grade - promotion interne) - Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux - Pôle Citoyen - Multi Accueil Sucre d'Orge

Le Conseil, à l'unanimité

DECIDE

- La création d'un emploi permanent à temps complet d'Agent de maîtrise territorial à compter du 1^{er} novembre 2021,
- La suppression à la même date d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique territorial Principal de 2^{ème} classe,

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

6. Suppression et création d'emploi (dans le cadre d'une intégration directe) - Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles et cadre d'emplois des Agents Sociaux- Pôle Citoyen - Multi Accueil Sucre d'Orge

Le Conseil, à l'unanimité

DECIDE

- La création, à compter du 1^{er} novembre 2021, d'un emploi permanent à temps complet d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles,
- La suppression, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Agent Social Principal de 2^{ème} classe,

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

7. Suppression et création d'emploi - Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation et des Agents Sociaux- Pôle Citoyen - Multi Accueil Sucre d'Orge

Le Conseil, à l'unanimité**DECIDE**

- de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2022 un emploi permanent d'Adjoint d'Animation à temps complet,
- de créer à la même date un emploi permanent à temps complet d'Agent Social,
- De modifier le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

8. Suppression et création d'emploi - Cadre d'emplois des Auxiliaires de Puériculture - Pôle Citoyen - Multi Accueil Sucre d'Orge**Le Conseil, à l'unanimité****DECIDE**

- de supprimer à compter du 1^{er} février 2022 un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- de créer à la même date un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- De modifier le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

9. Suppression et création d'un emploi permanent d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) - Service Police Municipale**Le Conseil, à l'unanimité****DECIDE**

- la création d'un emploi à temps complet d'Agent de Surveillance de la Voie Publique à temps complet ; Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, aux grades de :
 - Adjoint technique territorial,
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- la suppression d'un emploi à temps complet d'Agent de Surveillance de la Voie Publique à temps complet ; Emploi dépendant de la filière administrative, aux grades de :
 - Adjoint administratif territorial,
 - Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
 - Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- De modifier le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

10. Création d'un emploi dans le cadre d'un avancement de grade - promotion interne - Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux - Pôle Citoyen - Chef de Pôle**Le Conseil, à l'unanimité****DECIDE**

- La création d'un emploi permanent à temps complet d'Attaché territorial à compter du 1^{er} novembre 2021,
- l'emploi permanent à temps complet de Rédacteur Territorial Principal de 1^{ère} classe sera supprimé après un délai de 6 mois de stage sur le grade d'Attaché territorial,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

URBANISME

11. [Acquisition foncière à Monsieur METRAL Jacques lieu-dit Chilly Nord](#)

Le Conseil, à l'unanimité

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées Section B n° 2227, 1979 et 2229 d'une superficie de 1 458 m².

FIXE le prix de vente à 210 000 €.

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce afférente à ce dossier

12. [Acquisition foncière à Monsieur SACHE Fabrice pour la SCI SFA lieu-dit Douvaine Ouest](#)

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée Section D n° 895 d'une superficie 197 m² qui sera affectée à la réalisation de logements locatifs sociaux.

FIXE le prix de vente à 250 000 €.

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce afférente à ce dossier

13. [Avis sur la proposition d'un périmètre délimité des abords communs aux Monuments Historiques situés au centre bourg](#)

Le Conseil, à l'unanimité

EMET UN AVIS FAVORABLE sur la proposition d'un périmètre délimité des abords (PDA).

Conformément à la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Savoie et de Haute-Savoie propose d'étudier l'instauration d'un périmètre délimité des abords (PDA) qui viendrait se substituer au périmètre des 500 mètres actuellement en vigueur autour du monument historique. Ce nouveau périmètre désignerait des immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. Au sein de celui-ci l'avis donné par l'Architecte des Bâtiments de France serait conforme.

[Questions diverses :](#)

DIA Thonon-Agglomération : le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

[Questions orales :](#)

Madame le Maire répond aux questions orales transmises par Monsieur Olivier BARRAS pour la liste « Bien Vivre à Douvaine et Monsieur Stéphane ROBERT pour la liste Douvaine@Venir.

En l'absence d'autres questions orales, la séance est levée à 21h25.

DOUVAINE, le 15 octobre 2021.